

See discussions, stats, and author profiles for this publication at: <https://www.researchgate.net/publication/340814933>

Ponce-Boutin et al. – 2006 – La Perdrix rouge et sa chasse en région méditerran

Article · April 2020

CITATIONS

0

READS

142

3 authors, including:



Françoise Ponce

Office Français de la Biodiversité

26 PUBLICATIONS 70 CITATIONS

SEE PROFILE



Ricci Jean-Claude

Institut Méditerranéen du Patrimoine Cynétique et Faunistique, France

5 PUBLICATIONS 26 CITATIONS

SEE PROFILE

Some of the authors of this publication are also working on these related projects:



Modelling population dynamics of red-legged partridges [View project](#)

La Perdrix rouge et sa chasse en région méditerranéenne française : résultats d'une enquête



L. Barbier/ONCFS

La Perdrix rouge est une espèce endémique du sud-ouest de l'Europe. La France est, avec l'Espagne, l'un des principaux pays dont dépend le statut et l'avenir de l'espèce, emblème des habitats méditerranéens. Les effectifs présents en France sont estimés à 300 000 couples et les seules données sur leur évolution reposent sur les statistiques de prélèvement, nullement représentatives de l'état des populations dites sauvages du fait des importants lâchers réalisés. L'enquête présentée ici a été réalisée à l'échelle de la région méditerranéenne, afin de tester sa faisabilité dans l'objectif de l'adapter dans un futur proche à l'échelon national, voire international, pour une meilleure connaissance du statut de l'espèce et de sa chasse.

**Françoise Ponce-Boutin¹,
Jean-Christophe Brun²,
Jean-Claude Ricci³**

¹ ONCFS, CNERA Petite Faune Sédentaire de Plaine – Tour du Valat, Le Sambuc, Arles.

² ONCFS, Délégation Régionale Bretagne-Pays de la Loire – Nantes.

³ Institut Méditerranéen du Patrimoine Cynégétique et Faunistique, Domaine expérimental Agri-environnement – Villa « les Bouillens », 30130 Vergeze.

L'observatoire des populations de petit gibier (Brun *et al.*, 2003) mis en œuvre en région méditerranéenne à l'initiative conjointe de l'ONCFS, de l'Institut Méditerranéen du Patrimoine Cynégétique et Faunistique (IMPCF) et des fédérations départementales des chasseurs (FDC) concernées, avait pour premier objectif de dresser un état des lieux des populations, des prélèvements réalisés sur ces espèces et des modes de gestion cynégétique appliqués. Un premier travail d'analyse au niveau régional sous forme essentiellement cartographique a été réalisé par Chevallet (2002). Nous

faisons ici la synthèse des résultats obtenus pour la perdrix rouge.

Modalités de l'enquête

Les 1359 fiches d'enquêtes analysées ici portent sur huit départements du sud de la France, répartis sur 38 régions agricoles (**tableau 1**). L'unité d'échantillonnage est le territoire de chasse. Les thèmes abordés ont été les niveaux d'abondance et de prélèvement des différentes espèces, l'intérêt des chasseurs pour ces espèces, la gestion cynégétique y compris les lâchers et le piégeage, et les aménagements. L'enquêteur, le

Tableau I – Répartition des territoires de chasse enquêtés

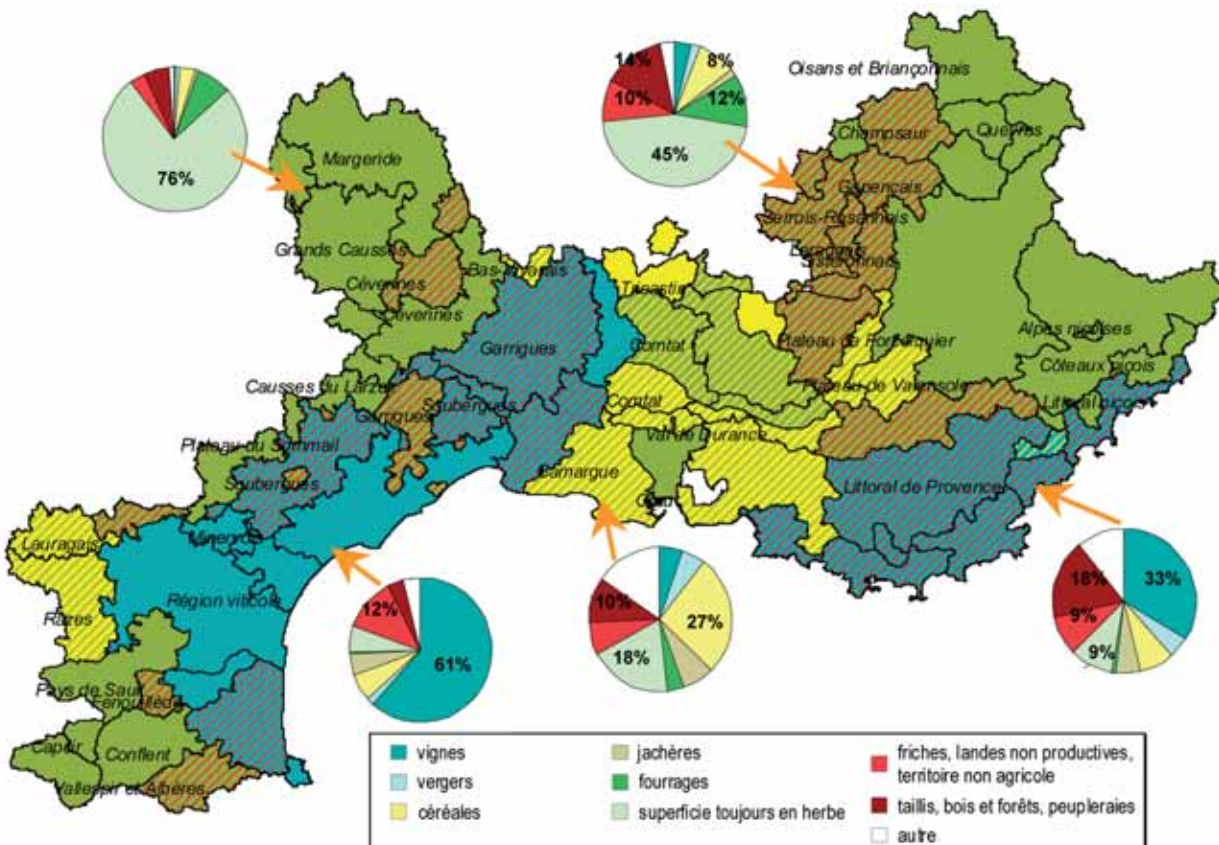
Département	Nombre de sociétés enquêtées	Année d'enquête
04 Alpes-de-Haute-Provence	202	2000
05 Hautes-Alpes	185	2000
06 Alpes-Maritimes	112	2000
11 Aude	309	2001
13 Bouches-du-Rhône	114	2000
48 Lozère	262	2000
83 Var	86	2000
84 Vaucluse	24	2001
	43	2002
Total	1337	

plus souvent un technicien de la FDC concernée encadré par l'IMPCF, a recueilli directement les informations auprès du gestionnaire (propriétaire, président ou administrateur de la société de chasse...). Les variables concernant les aménagements réalisés et le nombre de chasseurs ou de piégeurs sont exprimées en densité, afin de permettre les comparaisons. Toutes les variables n'ont pas toujours été renseignées ; pour chacune d'entre elles, *n* représente dans ce qui suit le nombre de réponses obtenues. Les régions agricoles ont été regroupées en cinq grands types, en fonction de la

part des différentes productions agricoles enregistrées lors du Recensement général agricole de 2000 par classification ascendante hiérarchique (**carte I**). Une première zone se caractérise par la prédominance de surfaces en prairies permanentes ou temporaires et fourrages (84 %). On y retrouve les zones les plus en altitude des Alpes du sud (Queyras, Embrunais, Devoluy, Briançonnais...), les Causses du Larzac, l'Aubrac, la Montagne noire ou encore la Crau. Les surfaces en herbe représentent 57 % des territoires agricoles dans une deuxième zone, avec essentielle-

ment en complément des friches et taillis (24 %). Elle rassemblent les massifs méditerranéens que sont les plateaux de Forcalquier, le Sisteronnais, les Maures, les Cévennes, les Garrigues, la Montagne noire, etc. La troisième zone est la plus diversifiée avec une dominante de céréales (27 %), 18 % de surfaces en herbe, 17 % en friches et taillis et seulement 5 % en vignes et autant en vergers. Elle rassemble entre autres les plateaux de Valensole et de Saint Christol, le val de Durance, le Lauragais, la basse vallée de la Durance, les Coteaux de Provence ou la Camargue. La zone suivante est à dominante viticole (33 % de vignes), le reste des surfaces agricoles se répartissant de manière équilibrée entre les autres cultures, permanentes ou non (dont 7 % de céréales), les prairies (9 %), les friches ou les taillis (27 %). On y retrouve les monts du Ventoux et de Vaucluse, le Luberon, les zones littorales de Provence, les Soubergues, les Maures et l'Estérel. Enfin, la vigne occupe plus de 61 % de la SAU dans la dernière zone, avec essentiellement, en complément, des friches ou bois (15,8 %) mais aussi un peu de céréales (6 %) ou de surfaces

Carte I – Les cinq grands types de régions agricoles avec leurs caractéristiques





L. Barbier/ONCFS

Chasse à la perdrix rouge dans les Alpes-de-Haute-Provence.

toujours en herbe (6 %). Ce sont les plaines viticoles de l'Hérault ou de l'Aude, le Narbonnais, les Corbières, le Minervois ou la vallée du Rhône.

Résultats

Caractéristiques des territoires de chasse

Le nombre de chasseurs par km² est de 6,8 en moyenne ($n = 1\ 255$), avec de fortes disparités d'un département à l'autre. Il varie entre 2,4 et 17, les valeurs maximales étant enregistrées dans les Bouches-du-Rhône et le Var.

La **figure 1** illustre le statut des territoires de chasse par département ($n = 1\ 290$). Les ACCA ne sont obligatoires que dans les Hautes-Alpes et l'Aude.

La proportion de structures de chasse regroupées dans un Groupement d'intérêt cynégétique (GIC) fluctue d'un département à l'autre ($n = 1\ 154$). Elle est en moyenne de 21 % et ne dépasse jamais 40 %. Elle est bien supérieure au taux de 7,7 % relevé par Reitz (2003) pour la France entière.

La proportion de chasseurs chassant prioritairement la perdrix rouge varie également d'un département à l'autre (**figure 2**; $n = 1\ 141$): maximum dans

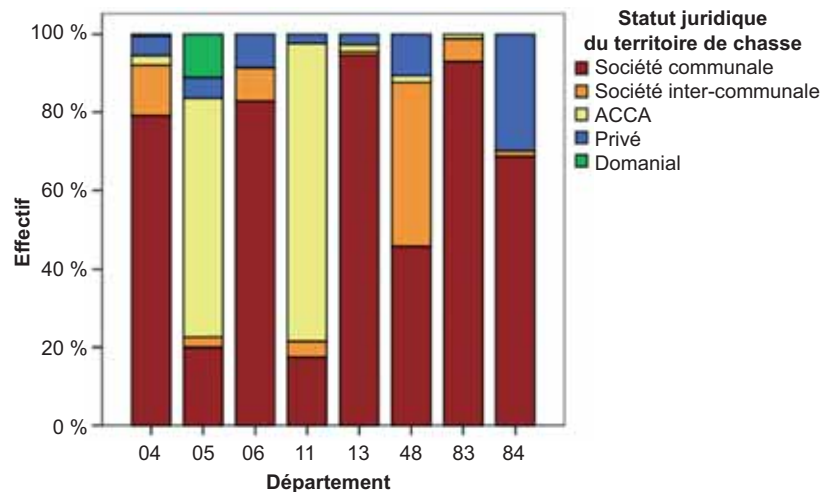
les Bouches-du-Rhône, l'intérêt pour l'espèce est également élevé dans le Var et le Vaucluse.

Abondance et évolution des populations de perdrix rouges

En ce qui concerne le niveau d'abondance des populations de perdrix rouges, l'espèce n'a jamais existé sur 8,5 % des 1 264 territoires ayant répondu, elle est rare (environ 1 couple/km²)

sur 38 % d'entre eux et peu abondante (2 à 3 couples/km²) dans 34,5 % des cas. Les abondances moyennes (4 à 5 couples/km²), fortes (6 à 8 couples/km²) à très fortes (9 couples/km² et plus) en concernent respectivement 17 %, 1,7 % et 0,3 % (**carte 2**). La **figure 3** montre que des lâchers peuvent être pratiqués quelle que soit l'abondance de printemps, mais qu'il est rare que la perdrix soit absente lorsque des lâchers sont pratiqués. Cela peut

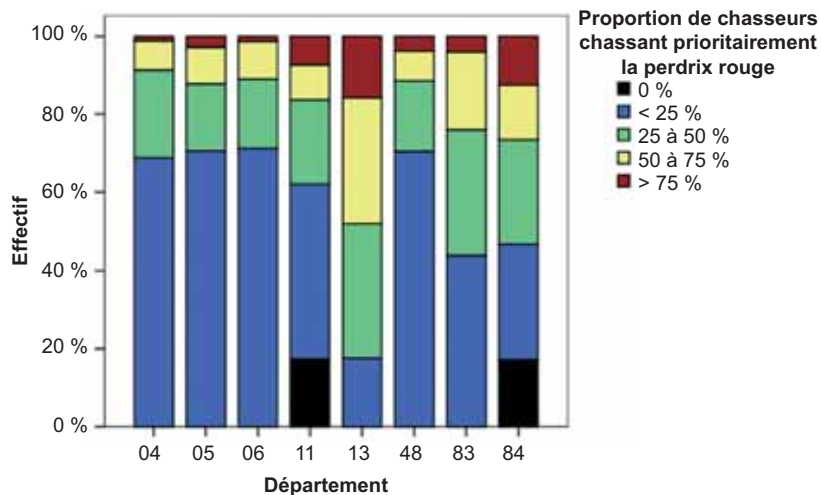
Figure 1 – Statut des territoires de chasse selon les départements



s'expliquer, soit parce qu'il n'y a pas de lâchers là où la perdrix est naturellement absente, soit parce que des oiseaux lâchés là où elle est absente subsistent au printemps suivant. Cette dernière hypothèse est étayée par la mise en évidence, à l'occasion de la dernière enquête nationale sur les prélèvements (Ponce-Boutin, 2000), de perdrix rouges tuées presque partout en France, même en dehors de leur aire de répartition naturelle.

La comparaison des **cartes 1 et 2** montre que les plus belles populations de perdrix se trouvent dans les régions agricoles à forte dominance de vignes et/ou de céréales ; à l'inverse, les zones à forte proportion de surfaces toujours en herbe et de cultures fourragères sont les plus pauvres en perdrix. Dans ce sens, Ranoux (1998) arrive à la conclusion que la densité en perdrix rouges est plus forte dans les milieux riches en cultures, friches et vignes. L'influence positive de ces dernières est également mise en évidence par Peiro & Blanc (1998) et Garcia (1990). Tavares *et al.* (2001) montrent une préférence des couples et des familles pour les champs de céréales et les vignobles au Portugal. Il est très probable que l'intérêt de la vigne soit

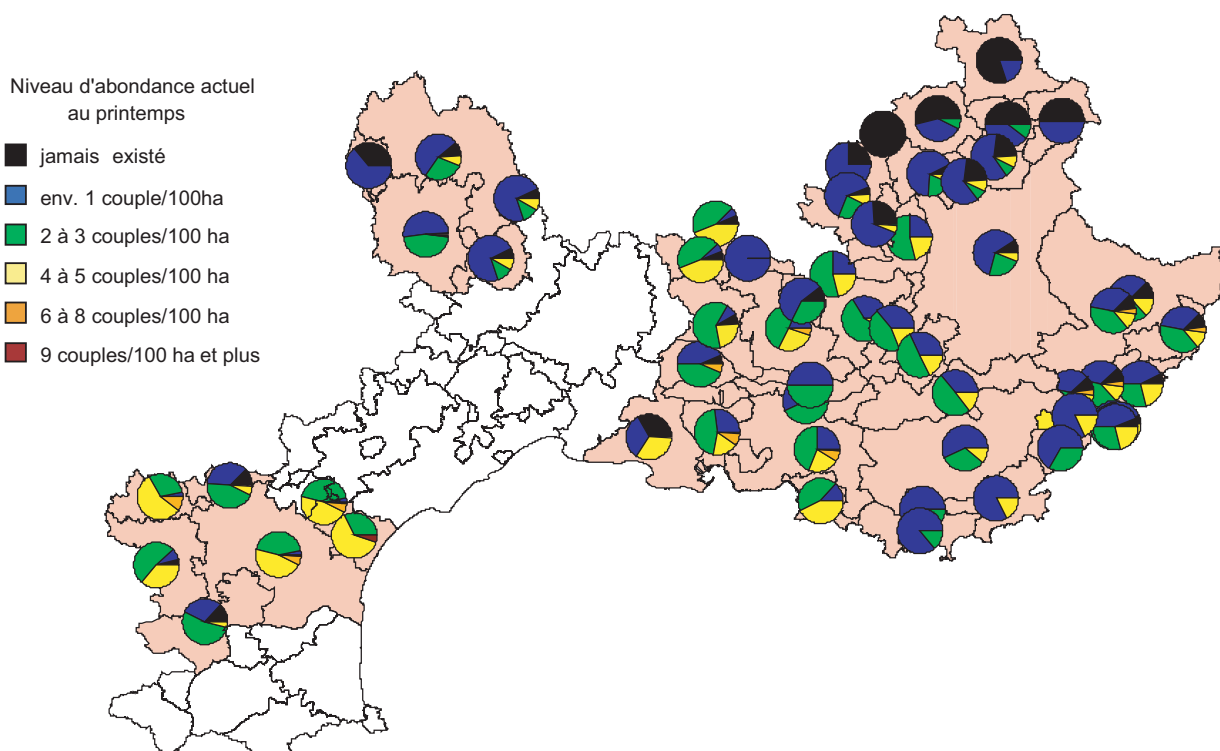
Figure 2 – Intérêt des chasseurs pour la perdrix rouge selon les départements



d'avantage dû à sa structure, assurant une bonne protection visuelle pour l'oiseau, plutôt qu'à la ressource alimentaire qu'elle représente. Hélas, on y pratique le plus souvent – de même que dans les vergers – l'élimination totale et constante des mauvaises herbes (Lartiges & Mallet, 1983 ; Duarte & Vargas, 1998), alors qu'il conviendrait d'y maintenir un bon enherbement (Ponce-Boutin *et al.*, 2004). Il a également été

mis en évidence un lien significatif entre la densité de perdrix rouges et le pourcentage de céréales dans la SAU (Novoa, 1984). Selon le CTGREF & l'ONC (1975), la densité de perdrix rouges augmente avec le pourcentage de superficie cultivée, jusqu'à une proportion de 2/3 à 3/4 de cultures. Par contre, les milieux incultes tels que haies, garrigues, friches sont nécessaires pour la nidification (Ricci *et al.*, 1990 ;

Carte 2 – Abondance des populations de perdrix rouges dans les régions agricoles méditerranéennes enquêtées (fond coloré)



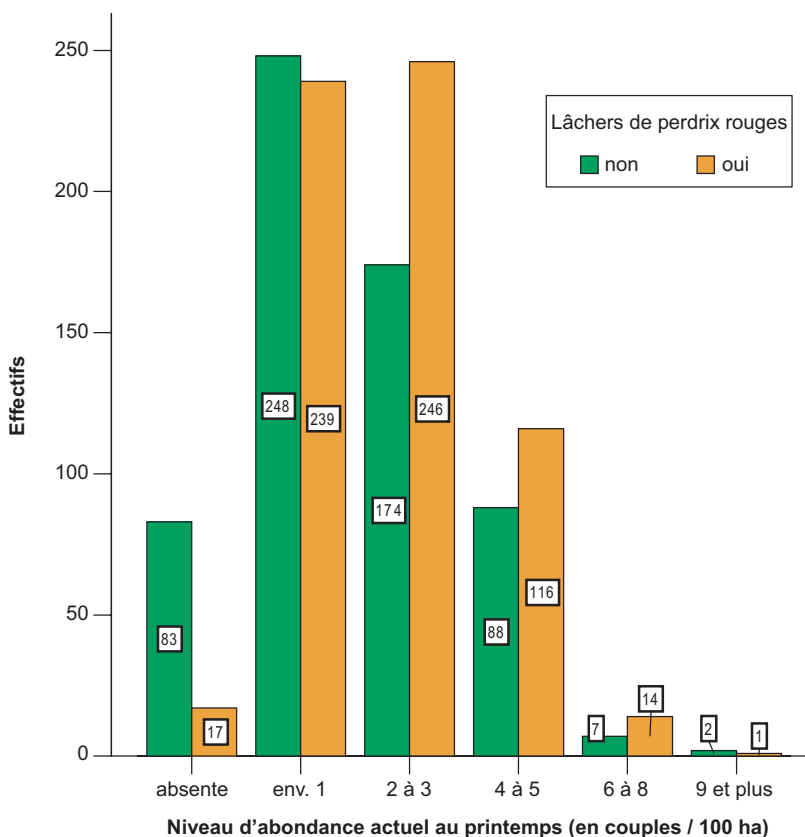


L. Barbier/ONCFS

La perdrix rouge recherche l'abri de la vigne ; hélas, on y pratique très souvent un désherbage total.

Farthouat, 1983 ; Rueda *et al.*, 1993). Il faut se rappeler que nous sommes en région méditerranéenne où ils ne sont pas limitants, sauf dans certains agrosystèmes méditerranéens. *A contrario*, les zones à dominante fourragère apparaissent les moins propices, ce que Novoa (1984) a également constaté. Les régions agricoles où le taux d'absence de la perdrix est le plus élevé sont les secteurs d'altitude (limite altitudinale de l'espèce) ou la Camargue (zones inondées naturellement ou artificiellement, culture du riz). Cela correspond à ce que l'on observe sur les limites naturelles de répartition de l'espèce (Ponce-Boutin *et al.*, 2003).

Figure 3 – Abondance de la perdrix rouge au printemps sur les territoires selon qu'on y pratique ou non le lâcher d'oiseaux d'élevage



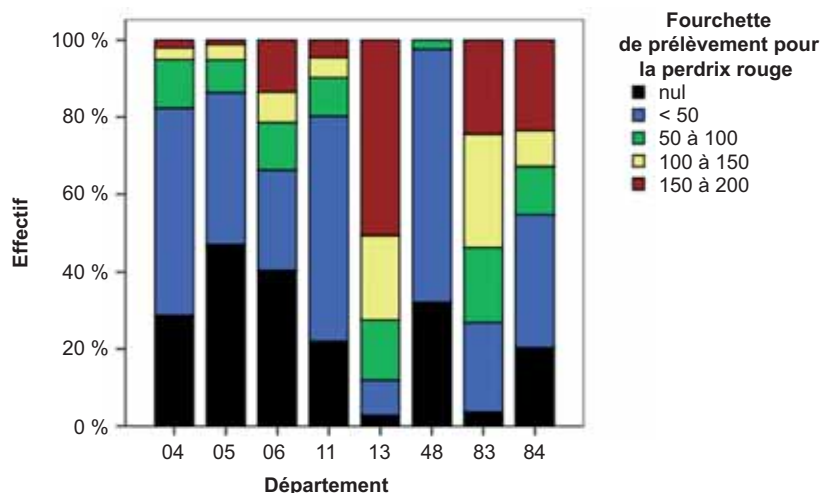
Selon les 1 180 personnes ayant accepté de répondre sur l'évolution des populations sur la période 1995-2000, l'espèce a disparu dans 9,6 % des cas, elle est en régression sur 36,1 % des territoires, stable sur 43,0 % et en augmentation sur seulement 11,3 % d'entre eux, avec une faible disparité (bien que significative) entre les

grands types de régions agricoles. Cette baisse était déjà remarquée par Novoa (1984) en Languedoc-Roussillon ou à l'échelle nationale par Farthouat (1983), même si la situation semble s'être stabilisée depuis (Reitz, 2003).

Prélèvements réalisés

Le niveau de prélèvement par société de chasse est très variable d'un département à l'autre (figure 4). Les plus forts prélèvements sont réalisés dans les Bouches-du-Rhône, mais également dans le Var et le Vaucluse. Ces données correspondent à celles de l'enquête prélèvements de 1998 (Ponce-Boutin, 2000), avec plus de 75 000 perdrix prélevées dans les Bouches-du-Rhône, 33 000 dans le Var, 24 000 dans le Vaucluse et entre 2 700 et 20 500 dans les autres départements. Dans l'ensemble ($n = 1\ 235$), le prélèvement est nul sur 27,1 % des territoires de chasse, inférieur à 50 pièces sur près de la moitié (46 %), compris entre 50 et 100 dans 10,1 % des cas, entre 100 et 150 dans 7,1 % et supérieur à 150 pour 9,7 % d'entre eux.

Figure 4 – Niveau des prélèvements par société de chasse dans les différents départements enquêtés



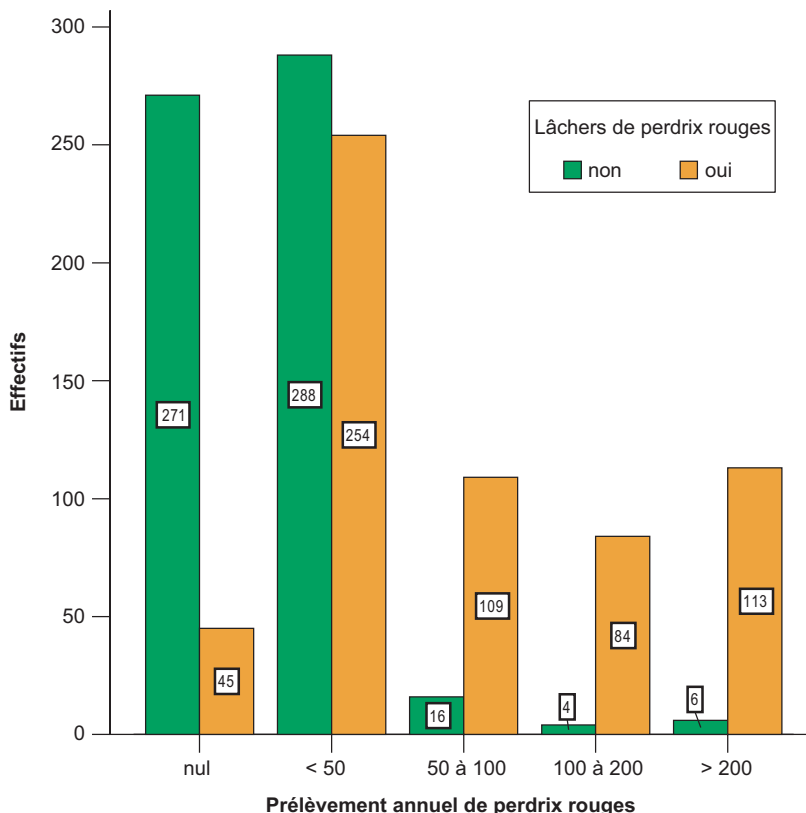
Les lâchers d'oiseaux d'élevage

Environ la moitié des gestionnaires (50,4 % exactement) sur les 1 283 qui ont répondu à cette question pratiquent un ou plusieurs types de lâcher de perdrix rouges d'élevage. Reitz (2003) a observé la même proportion au niveau national. Ils peuvent avoir lieu en été, avant la chasse (33,8 %), pendant la saison, pour le tir (31,6 %), ou au printemps, avant juin (20,2 %).

Alors qu'elle oscille entre 35 % et un peu plus de 50 % dans la majorité des départements, la proportion de territoires réalisant des lâchers est très forte dans les Bouches-du-Rhône, le Var et le Vaucluse (97,3 %, 96,5 % et 80,3 % respectivement). Ces chiffres expliquent de toute évidence les forts prélèvements observés précédemment sur ces départements (figure 5).

Les quantités d'oiseaux d'élevage ainsi introduits varient également beaucoup (figure 6). Seuls 28 % des responsables de sociétés de chasse qui se sont exprimés (n = 701) souhaitent arrêter ou limiter les lâchers. Toutefois, à l'inverse, seulement 37,9 % désirent prolonger les lâchers de tir. Les chasseurs sont plus nombreux à ne pas vouloir renoncer

Figure 5 – Prélèvements de perdrix rouges réalisés sur les territoires enquêtés selon la présence ou non de lâchers d'oiseaux d'élevage

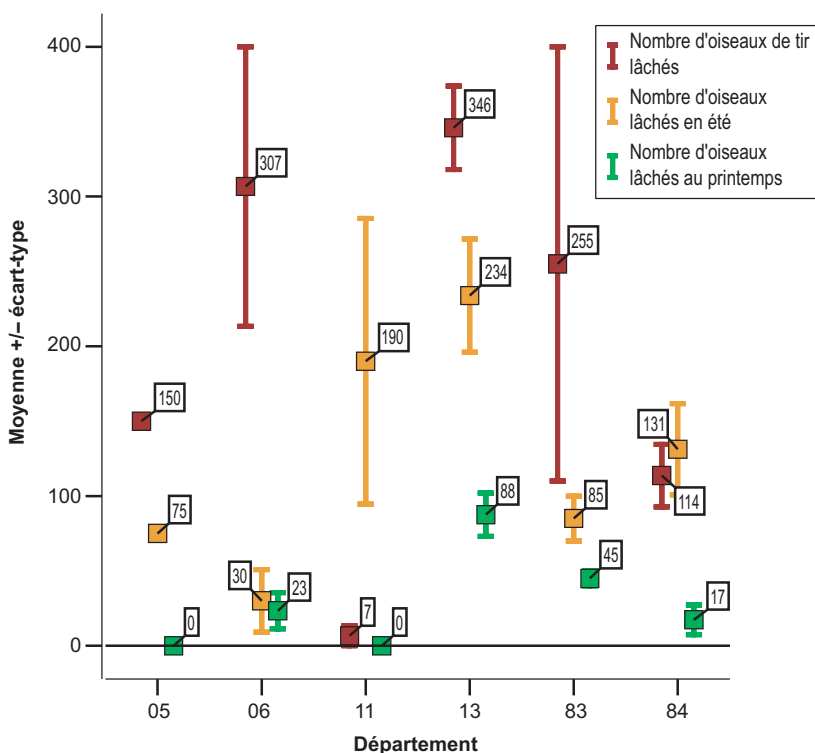


aux lâchers d'été ou de printemps (50,6 % et 46,3 % respectivement).

Mesures de gestion cynégétique

Sur les 623 territoires qui ont répondu à cette question, le nombre de jours de chasse par semaine est de 3,4 ; il fluctue d'un département à l'autre. Il en est de même pour la durée de la saison qui est de 34,7 jours en moyenne. Si l'on se réfère aux recommandations qui ont pu être faites pour améliorer le statut de l'espèce dans la région méditerranéenne (voir l'article sur la gestion durable de la perdrix rouge dans ce même numéro), on constate que 30 % des territoires tirent la perdrix 2 jours par semaine au plus et 46,7 % 3 jours au plus ; d'autre part, 33,9 % d'entre eux se limitent à 18 jours de chasse ou moins par saison et 28,4 % à 10 jours ou moins. Les mesures de gestion préconisées pourraient donc être appliquées plus largement pour tenter d'améliorer la situation de l'espèce. Cela semble tout à fait envisageable, car près de 63 % des 247 personnes ayant répondu affirment désirer une limitation du temps de chasse par semaine à 2 jours et 84,2 % à 3 jours ; d'autre part, plus de la moitié (59 %) des chasseurs qui se sont exprimés à ce sujet seraient prêts à limiter la saison cynégétique pour la perdrix

Figure 6 – Statistiques concernant le nombre de perdrix rouges d'élevage lâchées par département (les étiquettes représentent la moyenne)





Deux exemples d'aménagements répandus pour la perdrix rouge : culture à gibier (ci-dessus) et point d'eau (ci-contre) dans la garrigue (Hérault).

rouge à 10 jours de chasse et 71 % à 15 jours. Un biais est néanmoins possible du fait que ceux qui ont répondu sont sans doute les plus favorables à ce type de mesure.

Une autre mesure serait d'augmenter le taux de gestionnaires qui limitent le nombre de pièces par jour ou par saison. Les chiffres actuels révèlent des proportions de 37 % ($n = 913$) et 14,2 % ($n = 653$) respectivement, alors que 93 % et 78 % se disent prêts à limiter les prélèvements par jour ($n = 308$) et par saison ($n = 118$) respectivement. Pourtant, la méthode du quota de prélèvement défini à partir des recensements semble avoir montré son efficacité dans la gestion des populations de perdrix grises (Reitz, 2003) et rouges (territoires pilotes).

Par ailleurs, 92,5 % des territoires disposent d'une zone en réserve, concernant en moyenne 12,5 % de la superficie ($n = 709$).

Aménagements

Le haut du palmarès des aménagements revient aux cultures à gibier, qui sont mises en œuvre sur 86 % des territoires à raison de 1,5 ha/100 ha en moyenne ($n = 461$). Viennent tout de suite après les points d'eau (89,2 %), avec un point d'eau en moyenne pour 100 ha ($n = 520$), et les agrainoirs (72,8 %), avec 1,3/100 ha ($n = 305$). Ces résultats sont cohérents avec ceux

obtenus en 1987 dans l'Aude et l'Hérault (Berger *et al.*, 1988). En queue du peloton se trouvent les jachères environnement faune sauvage (JEFS), qui concernent 47,9 % de sites, et le piégeage (56,5 %).

On observe que 11,6 % des sociétés réalisent des cultures à gibier sur 1 % et plus de leur territoire, et 5,6 % sur plus de 2 % ($n = 550$), ce qui correspond aux préconisations faites dans l'article sur la gestion durable de la perdrix rouge dans ce même numéro. Lorsque la question est posée sur les aménagements à accroître, 41,8 % des 330 gestionnaires qui se sont exprimés citent les cultures faunistiques et 6,7 % l'ouverture des milieux, par écobuage, broyage ou pâturage. Seuls 20,3 % désirent augmenter le nombre d'agrainoirs et 16,4 % la densité d'abreuvoirs.

Efforts réalisés et que sont prêts à faire les responsables de sociétés

De nos jours, peu de sociétés (13,4 % de $n = 1\ 220$) estiment les populations de perdrix rouges par comptage, mais la volonté de développer les études techniques existe chez 57,5 % des 751 responsables de chasse s'étant exprimés sur le sujet.

La proportion de perdrix d'élevage marquées avant leur lâcher pourrait être nettement améliorée; elle est actuellement de 38,9 % ($n = 566$ réponses). De

même, on ne peut qu'espérer une meilleure connaissance du tableau de chasse; la majorité des réponses expriment une fourchette de valeur, mais seuls 18,6 % des enquêtés ont donné un nombre exact et 5,2 % ont dit remplir un carnet de prélèvement. Leur systématisation par le biais des Schémas départementaux de gestion cynégétique (SDGC), avec distinction des oiseaux provenant d'élevage ou sauvages, permettrait de faire un pas énorme dans la connaissance de nos populations de perdrix rouges.

Les premiers résultats de cette enquête montrent que nous avons toutes les raisons d'être optimistes sur l'avenir de l'espèce perdrix rouge en région méditerranéenne, car plus de la moitié des chasseurs semblent prêts à consentir ces efforts. Par contre, près de 72 % d'entre eux souhaitent poursuivre les lâchers. Avec la démonstration que cette pratique peut nuire aux populations sauvages, on peut raisonnablement penser que cette proportion diminuera, car il n'a jamais été prouvé auparavant que tel était le cas; la croyance était même inverse, à savoir que, pour d'aucuns, «le lâcher préserve le sauvage». De plus, il est tout à fait possible de concilier l'utilisation d'oiseaux d'élevage, si celle-ci ne peut être évitée, avec une bonne gestion des populations sauvages et leur conservation, à la condition



de ne lâcher que des perdrix les plus proches possibles de la souche « pure » *Alectoris rufa*.

Bibliographie

- Berger, F., Marchandea, S. & Reudet, D. 1988. Statut de la Perdrix rouge dans les départements de l'Aude et de l'Hérault. Enquête de 1987. *Bull. Mens. ONC* 128 : 15-18.
- Brun, J.-C., Péroux, R., Berger, F., Gauville, G., Coureaud, S., Decout, O. & Lebrun, T. 2003. L'Observatoire des Populations de Petits Gibiers : un outil d'avenir en matière de gestion cynégétique. *Faune sauvage* 258 : 7-14.
- Chevallet, O. 2002. Un pas vers la création d'unités de gestion dans la région Provence-Alpes-Côte-d'Azur. Rapport Institut national polytechnique/ENSA Toulouse/IMPCF. 104 p.
- CTGREF & ONC. 1975. *Aménagement des territoires de chasse au petit gibier* N° 28, note technique.
- Duarte, J. & Vargas, J.M. 1998. La perdrix rouge et le lièvre ibérique dans les oliveraies du sud de l'Espagne. Perspectives de gestion de ce type d'habitat. *Bull. Mens. ONC* 236 : 14-23.
- Farthouat, J.-P. 1983. Résultats des expériences menées en France sur la perdrix rouge (*Alectoris rufa*). *Bull. Mens. ONC* 69 : 10-15.
- Mauvy, B., Lartiges, A., Valéry, M. & Péroux, R. 1992. Chasse à la Perdrix : comparaison de la vitesse de réalisation du prélèvement entre oiseaux issus d'élevage et oiseaux naturels. *Bull. Mens. ONC* 171 : 7-13.
- Garcia, A. 1990. Evolution des populations de perdrix rouge (*Alectoris rufa*) dans les départements de l'Aude et de l'Hérault. Impact de la régression viticole. Rapport ONC, Montpellier. 19 p.
- Lartiges, A. & Mallet, C. 1983. Conséquences sur le petit gibier de l'évolution de l'agriculture française. *Bull. tech. info. chasse et agriculture* 377-378 : 103-117.
- Novoa, C. 1984. Statut de la perdrix rouge en Languedoc-Roussillon : résultats de l'enquête nationale 1980. *Bull. Mens. ONC* 83 : 37-39.
- Peiro, V. & Blanc, C.P. 1998. Système d'information géographique et gestion de la perdrix rouge (*Alectoris rufa*) dans la plaine viticole de l'Hérault (France). *Gibier Faune Sauvage/Game & Wildl.* 15 (4) : 355-378.
- Ponce-Boutin, F. 2000. La Perdrix rouge. *Faune Sauvage, Cahiers Techniques* 251 : 46-53.
- Ponce-Boutin, F., Mathon, J.-F., Puchala, J.-B., Le Brun, T., Pin, C. & Favas, J.-C. 2003. Bilan des connaissances sur la Perdrix rouge. *Faune de Provence* 21 : 31-42.
- Ponce-Boutin, F., Le Brun, T., Mathon, J.-F., Moutarde, C., Corda, E. & Kmiec, L. 2004. Aménagement des milieux et Perdrix rouge en collines méditerranéennes françaises. *Faune sauvage* 262 : 42-46.
- Ranoux, F. 1998. Modèles de prédiction des densités printanières de perdrix grises (*Perdix perdix*) et rouges (*Alectoris rufa*) dans le Massif central. *Gibier Faune Sauvage/Game & Wildl.* 15 (4) : 339-354.
- Reitz, F. 2003. Le statut communal de la perdrix grise et de la perdrix rouge en France : résultats d'une enquête. *Faune sauvage* 258 : 25-33.
- Ricci, J.-C., Mathon, J.-F., Garcia, A. Berger, F. & Estève, J.-P. 1990. Effect of habitat structure and nest site selection on nest predation in red-legged partridges (*Alectoris rufa* L.) in french mediterranean farmlands. *Gibier Faune Sauvage* 7 : 231-253.
- Rueda, M.J., Baragano, J.-R. & Notario, A. 1993. Nidification de la perdrix rouge (*Alectoris rufa*) dans la région de la Mancha (Espagne). *Bull. Mens. ONC* 184 : 2-8.
- Tavares, P., Magalhaes, M.C. & Fontoura, A.P. 2001. Ecology and social organization of the red-legged partridge (*Alectoris rufa*) in central Portugal. *Game & Wildl. Sc.* 18 (3-4) : 469-481. ■